



syndicat de la juridiction
administrative

Par ces motifs
du CSTACAA dématérialisé
du 14 avril 2020

Vos représentants SJA :

Gil Cornevaux

Hélène Bronnenkant

Xavier Jégard

Dès lors que le confinement mis en place le 17 mars dernier n'a pas pris fin, le CSTACAA a de nouveau été consulté par voie dématérialisée. Vos représentants SJA ont sollicité et obtenu en amont de la séance que celle-ci se tienne par Skype entreprise plutôt que par de longs échanges de courriels, afin que vous puissiez en obtenir le plus rapidement possible les résultats.

Le Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel a examiné les points suivants :

I. Approbation du procès-verbal de la consultation par voie électronique du CSTACAA du 17 au 23 mars 2020

Le procès-verbal de la consultation par voie électronique du CSTACAA qui s'est tenu du 17 au 23 mars 2020 est approuvé.

II. Approbation du procès-verbal de la consultation par voie électronique du CSTACAA du 23 au 24 mars 2020

Le procès-verbal de la consultation par voie électronique du CSTACAA qui s'est tenu du 23 au 24 mars 2020 est approuvé.

III. Examen pour avis d'un projet de décision relative à l'entretien professionnel des membres du corps des magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel

Les travaux du groupe de travail présidé par le président Hoffmann sur la refonte de l'entretien d'évaluation des magistrats administratifs ont été présentés au CSTACAA lors de sa séance du 10 décembre 2019.

Le CSTACAA a été saisi d'un projet de décision du vice-président du Conseil d'État tendant à traduire dans l'ordonnancement juridique ces travaux.

A une interrogation de vos représentants SJA quant à la compétence du vice-président pour régir ces questions au titre de son pouvoir réglementaire et à abroger des arrêtés du garde des sceaux le secrétaire général a répondu que la ministre de la justice aurait délégué au vice-président du Conseil d'État sa compétence pour édicter cette décision.

Vos représentants SJA ont salué que les critères d'évaluation distinguent dorénavant entre les fonctions exercées, permettant ainsi d'obtenir une meilleure vision du travail réellement accompli, là où les anciens critères ne le permettaient pas ainsi que le fait que les qualités d'instruction d'un rapporteur entrent dans l'évaluation.

Ils se sont félicités que l'efficacité et la puissance de travail soient remplacés par d'une part le respect du calendrier de travail de la juridiction et de la chambre et d'autre le

critère tiré de ce que le magistrat sait proportionner son investissement aux enjeux et à la difficulté de chaque dossier qui sont des critères plus opérationnels. Ils ont toutefois déploré que la grille d'évaluation des conseillers et premiers conseillers soit totalement dépourvue de critère spécifique permettant d'évaluer une aptitude à la promotion au grade supérieur.

Ils ont voté pour le projet de décision.

Le CSTACAA a émis un avis favorable.

IV. Adoption de nouvelles orientations relatives aux affectations au sein des tribunaux administratifs de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique

Les tribunaux administratifs de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique pâtissent d'un déficit d'attractivité. C'est pourquoi il a été proposé au CSTACAA d'adopter une modification de l'orientation relative aux mutations des conseillers et des premiers conseillers.

Avec ce nouveau dispositif :

- L'ancienneté acquise par les magistrats affectés dans ces juridictions est calculée en l'additionnant à celle acquise dans la juridiction précédente d'affectation, y compris pour les magistrats affectés dans ces juridictions de retour d'un détachement ;
- S'agissant des magistrats affectés dans ces juridictions à l'issue de leur formation initiale, ceux-ci pourront, en contrepartie d'un engagement à se maintenir dans cette affectation au moins trois ans, bénéficier d'une affectation de plein droit, même en surnombre, dans un des trois tribunaux administratifs qu'ils ont choisis, deux de ces juridictions devant obligatoirement compter au moins cinq chambres.

Ce nouveau dispositif s'appliquera dès cette année s'agissant des magistrats actuellement en formation initiale et l'année prochaine pour les magistrats déjà présents en juridiction. Il ne recevra pas d'application rétroactive pour les magistrats déjà affectés en outre-mer.

Vos représentants SJA se sont félicités de cette modification de la doctrine qu'ils avaient déjà appelée de leurs vœux lors de précédentes réunions du CSTACAA.

La modification de l'orientation a été adoptée.

V. Examen pour avis de propositions de nomination aux fonctions de président des cours administratives d'appel de Lyon et Nancy

Vos représentants SJA ont rappelé qu'ils souhaiteraient être informés de l'ensemble des candidatures avant d'émettre un avis, plutôt que d'avoir à voter sans connaître les motivations du service quant au choix opéré parmi les candidats.

Le secrétaire général a indiqué que le CSTACAA émet un avis sur les propositions qui lui sont faites, et qu'il ne saurait être confondu avec un jury qui classerait des candidatures. Nous regrettons cette position qui ne permet pas au conseil supérieur d'exercer pleinement sa compétence consultative.

Le CSTACAA a émis un avis favorable aux nominations suivantes :

- Mme Sylvie Favier, comme présidente de la CAA de Nancy ;
- M. Gilles Hermitte, comme président de la CAA de Lyon.

VI. Examen pour avis de propositions de nomination de deux magistrats administratifs dans le corps des membres du Conseil d'État au grade de maître des requêtes

L'attention du CSTACAA a été attirée sur le faible nombre de candidatures féminines qui ont été déposées (deux seulement sur les treize candidatures). Le secrétariat général réfléchit à une politique d'anticipation et de détection des potentiels, notamment pour susciter plus de candidatures féminines.

Le CSTACAA a émis un avis favorable à la proposition de nomination dans le corps des membres du Conseil d'État au grade de maître des requêtes de :

- M. Olivier Guiard ;
- M. Mathieu Le Coq.

VII. Examen pour avis du mouvement de mutation des conseillers et premiers conseillers

Il y a eu moins de demandes de mutations cette année que les années précédentes (77 contre 95 en 2019, 91 en 2018 et 88 en 2017). 53 demandes ont pu être satisfaites, soit 69 % des demandes (contre 75 % en 2019 et 60 % en 2018).

Le CSTACAA a donné un avis favorable aux mutations figurant dans le tableau suivant, dont certaines sont consécutives à des réintégrations. Certaines réintégrations sont également de droit.

JURIDICTIONS D'ARRIVÉE	NOMS DES MAGISTRATS	JURIDICTIONS DE DÉPART
CAA de Bordeaux	Mme Birsén Sarac Deleigne Mme Kolia Gallier Mme Charlotte Isoard	TA de Marseille TA de Châlons-en-Champagne Réintégration

CAA de Douai	M. Bertrand Baillard M. Arnaud Bories M. Nil Carpentier-Daubresse Mme Anne Khater	TA d'Amiens TA de Cergy-Pontoise Réintégration TA d'Amiens
CAA de Lyon	Mme Christine Djebiri Mme Mathilde Le Frapper M. Christophe Rivière	TA de Lyon Réintégration TA de Lyon
CAA de Marseille	M. Raphaël Mouret M. François Point Mme Caroline Poullain	TA de Nîmes Réintégration TA de Nîmes
CAA de Nancy	Mme Mariannick Bourguet- Chassagnon Mme Sophie Roussaux	TA de Châlons-en-Champagne TA de la Guadeloupe
CAA de Nantes	M. Alexis Frank M. Benoît Mas Mme Cécile Ody	TA de Nantes Réintégration TA de Nantes
CAA de Paris	M. Khalil Aggiouri M. Jean-François Gobeill Mme Isabelle Marion M. Alexandre Segretain M. Bruno Sibilli	TA de Paris TA de Montreuil Réintégration TA de Paris TA de Paris
CAA de Versailles	M. Bruno Coudert Mme Christine Pham	Réintégration Réintégration
CCSP	M. Paul-André Braud M. Xavier Monlaü	CAA de Bordeaux Réintégration
TA de Bordeaux	Mme Catherine Liotet	Réintégration
TA de Cergy-Pontoise	M. Selim Amazouz M. Guillaume Barraud M. Thomas Charpentier M. Pierre-Richard Moine M. Luc Probert M. Jean-Baptiste Weiswald	TA de Nantes TA de Rouen Réintégration TA de Marseille TA de Rouen TA de Caen
TA de Clermont-Ferrand	M. Gilles Jurie	Réintégration
TA de Lyon	Mme Caroline Conte	TA de Marseille
TA de Marseille	M. Jean-Marie Argoud M. Julien Jorda M. Sylvain Ouillon	CAA de Marseille CAA de Marseille CAA de Marseille
TA de Montpellier	Mme Adrienne Bayada M. François Goursaud M. François Lagarde	TA de Lille TA de Bastia Réintégration
TA de Montreuil	Mme Cécile Benoît Mme Audrey Ghazi-Fakhr M. Ludovic Lacaze Mme Marianne Parent M. David Terme	TA d'Amiens TA de Toulouse Réintégration TA de Strasbourg CAA de Bordeaux
TA de Nancy	Mme Julie Kohler	CAA de Nancy
TA de Nantes	Mme Agathe Baufumé M. Laurent Bouchardon M. Jean-Yves Guéguen Mme Christine Piltant Mme Violette Rosemberg	TA de Melun Réintégration Réintégration Réintégration Réintégration

	M. Mathieu Sarda Mme Solène Thomas	Réintégration Réintégration
TA de Nîmes	Mme Fanny Galtier Mme Pauline Villemejeanne	TA de la Réunion et Mayotte TA de Nice
TA d'Orléans	Mme Mélanie Palis de Koninck	Réintégration
TA de Paris	Mme Nacima Belkacem M. Vincent Droullé M. Antoine Errera M. David Hémerly M. Thomas Le Bianic Mme Cécile Madé M. Antoine Marmier Mme Sophie Mulsant M. Julien Rebellato Mme Katia Toublanc de Schotten	Réintégration Réintégration CAA de Versailles Réintégration TA de Marseille Réintégration Réintégration TA de Melun TA de Versailles Réintégration
TA de Pau	M. Pascal Cabon	CAA de Versailles
TA de Poitiers	M. Philippe Cristille	TA de Bordeaux
TA de Rennes	M. Eric Thibault	Réintégration
TA de la Réunion et de Mayotte	M. Matthieu Banvillet M. Olivier Biget	TA de Lille Réintégration
TA de Rouen	Mme Alice Dibie	CAA de Versailles
TA de Strasbourg	Mme Anne-Valérie Foucher Mme Laëtitia Kalt Mme Sophie Malgras M. Alexandre Therre	TA de Dijon TA de Besançon TA de Besançon TA de Melun
TA de Toulon	Karine Duran-Gottschalk	CAA de Marseille
TA de Toulouse	M. Arnaud Mony	CAA de Nantes
TA de Versailles	M. Sébastien Bélot Mme Céline Caron-Lecoq	Réintégration TA de Caen

Les postes vacants à l'issue du mouvement de mutation et de réintégration des conseillers et premiers conseillers sont donc les suivants :

- TA d'Amiens : 3
- TA de Bastia : 3
- TA de Besançon : 1
- TA de Caen : 3
- TA de Cergy-Pontoise : 1
- TA de Châlons-en-Champagne : 3
- TA de Dijon : 2
- TA de Grenoble : 3
- TA de la Guadeloupe : 2
- TA de la Guyane : 1
- TA de Lille : 3
- TA de Limoges : 1
- TA de Melun : 1
- TA de Nancy : 1
- TA de Nantes : 2

- TA de Nice : 4
- TA d'Orléans : 2
- TA de Pau : 1
- TA de Poitiers : 2
- TA de la Réunion et de Mayotte : 1
- TA de Rouen : 1
- TA de Toulouse : 4

VIII. Examen pour proposition de demandes de détachement présentées en application de l'article L. 4139-2 du code de la défense

Le CSTACAA n'a retenu aucune des candidatures présentées.

IX. Examen pour proposition du renouvellement de deux magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel en qualité de membres du jury de recrutement direct

Le CSTACAA a proposé le renouvellement à la participation au jury de recrutement direct de Mmes Fabienne Billet-Ydier et Sanaa Marzoug.

X. Situations individuelles

1) Désignation de rapporteurs publics

Le CSTACAA a émis un avis conforme à la désignation de Mme Marie-Odile Meunier Garner au tribunal administratif de Pau.

2) Demandes relatives au placement en disponibilité

Le CSTACAA a émis un avis favorable aux demandes de disponibilité de MM. Antoine Colombani et Lionel Hamon.

Il a par ailleurs émis un avis favorable aux demandes de renouvellement de disponibilité de M. Frédéric Rothenburger et Mme Dorothee Stik.

XI. Questions diverses

1) Information

Le CSTACAA a été informé, en marge de la séance dématérialisée, des modifications apportées par le Gouvernement, par ordonnance, aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-305 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif. Il s'agit de modifications apportant des corrections

destinées à lever des ambiguïtés ou à faciliter le fonctionnement des juridictions pendant la période de confinement.

2) Demande de communication des procès-verbaux de précédentes séances du CSTACAA

L'USMA a demandé au service que lui soient communiqués des extraits des procès-verbaux des séances du CSTACAA des 15 mai 2012 et 19 février 2020. Il a été répondu que les extraits sollicités seraient mis en ligne sur l'intranet par le service.

3) Information sur l'exécution du tableau d'avancement au grade de président

Le CSTACAA a été informé que le tableau d'avancement au grade de président a été exécuté comme indiqué ci-dessous. Les membres du conseil supérieur ont été informés qu'un tableau complémentaire devra être établi pour pourvoir un ou plusieurs postes vacants à la CNDA.

Nom	Choix mars 2020
GROSSRIEDER Sophie	CAA Nancy
LEFEBVRE-SOPPELSA Anne	TA Orléans
PASCAL Frédéric	TA Nice
FEDI Gilles	CAA Lyon
PLATILLERO Fabien	CAA Paris
DORION Odile	CAA Versailles
CHANON Marie-Claude	Renonce
MARTIN Luc	TA Nantes
L'HÔTE Vincent	TA Grenoble
GAYRARD Jean-Philippe	CAA Lyon
SEVAL Jean-Philippe	La Réunion & Mayotte
REY-COQUAIS SALZMANN Monique	TA Montreuil
BONHOMME Thierry	TA Montreuil
GRACIA Jean-Christophe	TA Melun
SORIN Thierry	TA Strasbourg
SORIN Géraldine	Renonce
PENA Eléonore	Renonce
ORIOLE Christelle	TA Cergy-Pontoise
GRIMAUD Philippe	Renonce
DERLANGE Stéphane	TA Amiens
THÉRAIN Samuel	TA Amiens
DANIELIAN Isabelle	CAA Versailles
VAN MUYLDER Céline	Renonce
LEMAIRE Olivier	TA Lille
DOUET Hélène	CAA Nantes

ORIO Eugénie	CAA Versailles
MAUNY Olivier	Renonce
BILLANDON Irline	TA Cergy-Pontoise
DI CANDIA Olivier	TA Nancy
SAMSON-DYE Aline	Renonce
MANOKHA Blandine	CNDA
REES Philippe	CAA Nancy
BAUZERAND Christian	TA Lille
VERGUET Hervé	Renonce
FÉMÉNIA Jeannette	Renonce
MICHEL Fleur	CNDA
CHAMOT Céline	Renonce
BENTÉJAC Caroline	Renonce
THIERRY Pierre	Renonce
PERDU Sylvande	Renonce
LEGUIN-LECOMMANDOUX Anne-Marie	TA Lille
DELVOLVÉ Philippe	CNDA
CHAUVIN Aurélie	Renonce
MINET Charles-Edouard	TA Châlons-en-Champagne
LOPA-DUFRÉNOT Micheline	TA Melun
ARNOULD Joël	Renonce
MÉGRET Sylvie	TA Cergy-Pontoise
MONTES-DÉROUET Isabelle	Renonce
GONNEAU Pierre-Yves	TA Melun
BRUNO-SALEL Catherine	TA Melun
VACCARO-PLANCHET Véronique	CNDA